

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20130718-D201384-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2013 Publication : 19/07/2013

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 15 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes CORDIER Fabienne, (arrivée à la question n°4), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien (arrivé à la question n°5), DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES: Mme JAUBERT Sylvie et M. PARISIO Raymond.

Délibération n° 2013/84

OBJET: RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Comme chaque année, le service a établi le rapport sur les conditions d'exécution du contrat de délégation du 22 Décembre 2004, visé en Sous Préfecture le 23 Décembre, conclu avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux - pour le service public d'assainissement collectif du secteur central et aval de Barcelonnette et pour l'assainissement collectif des Communes de Larche, Meyronnes et Saint-Paul, service public géré en régie directe.

Le Conseil de Communauté, Après en avoir pris connaissance, A l'unanimité des membres présents

ADOPTE ce document

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus Pour extrait certifié conforme,

> Le Président, M. LANFRANCHI